

AKTUELL

PFLEGEVERSICHERUNG

Zweiklassensystem in Sicht?

Anina Valle Thiele

Auch die Copas warnte diese Woche vor Einschnitten im Pflegesektor, die bevorstehende Reform lasse Qualitätseinbußen befürchten. Ein Stufenmodell könnte der erste Schritt eines Zweiklassensystems sein.

Obwohl die Reform der Assurance Dépendance schon 2017 in Kraft treten soll, wird über die Pläne Romain Schneiders noch immer spekuliert. Es ist ein Tapsen im Dunkeln, denn die Regierung lässt sich bei der geplanten Reform noch immer nicht in die Karten schauen. Nur so viel ist durchgesickert: Ein neues Stufensystem (mit 15 Pflegestufen) könnte das bisherige Minutensystem ersetzen. Nachdem bereits die Patientenvertretung im Sommer scharfe Kritik an einem solchen Vorhaben geäußert hatte, ist nun auch der Dachverband der Pflegeträger, Copas mit seinen Bedenken an die Öffentlichkeit getreten und warnt gleichermaßen vor finanziellen Einschnitten wie vor der Absenkung der Qualitätsstandards im Pflegebereich.

„Die naheliegende Möglichkeit, die Finanzierung aus Steuermitteln zu verbessern, wird von der Regierung wohl nicht einmal im Ansatz erwogen.“

Man wolle kein Zweiklassensystem, betonte Marc Fischbach auf einer Pressekonferenz am vergangenen Montag. Sollte die Pflegeversicherung künftig nach diesem Modell organisiert werden, wäre eine individuelle ambulante Pflege, wie sie zur Zeit noch im Rahmen der Pflegeversicherung möglich ist, nicht mehr gewährleistet. Dabei sichert gerade diese ein Mindestmaß an Flexibilität und Selbstbestimmung der Betroffenen im Alltag. Von den rund 13.900 Pflegebedürftigen in diesem Jahr nehmen längst zwei Drittel eine ambulante Pflege durch externe Dienste oder Dritte in Anspruch; rund 4.620 Personen werden stationär betreut. Seit der Einführung der Pflegeversicherung im Jahr 1999 hat sich die Zahl derer, die sie in Anspruch nehmen, mehr als

verdoppelt. Angesichts der Zunahme des Durchschnittsalters der Bevölkerung wird mit einem kontinuierlichen Anstieg der Pflegebedürftigen gerechnet. Zwar betragen die Rücklagen der Pflegeversicherung zur Zeit noch rund 60 Millionen Euro, doch schmelzen sie Jahr für Jahr ab. Bereits 2016 werden die Kosten vermutlich um rund 10 Millionen Euro steigen, wird die „valeur monétaire“ wohl wieder eingefroren.

Nach einem Blick ins Budget monierte auch Jean-Claude Reding, es gehe der Regierung wohl nur darum, zu sparen, Qualitätseinbußen im Sozial- und Pflegesystem seien damit so gut wie sicher. Und während Carlo Thelen das gerade vorgestellte Staatsbudget Gramegnas lobte und betonte, ein Land, das ein soziales „Triple-A“ vorweisen kann, müsse auch die wirtschaftlichen Voraussetzungen dazu gewährleisten, verwies Reding auf die wachsende soziale Kluft. Man müsse wegkommen von der Sparpolitik, so Reding. Zwischen der Verkündung einer Stärkung des Sozialstaats und den angekündigten Spar-Maßnahmen klappte ein Widerspruch. Doch an welchen Stellen die Ausgaben minimiert werden könnten, ist unklar. Auf den Vorschlag der Copas, die Einkäufe von Medikamenten zusammenzulegen und etwa eine zentrale Stelle für alle Pflegeeinrichtungen zu schaffen, die günstigere Tarife aushandelt, reagierte der Apothekerverband „Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois“ bereits mit einem empörten Presse-Kommunique. Man lasse sich nicht zum Sündenbock machen, so der Tenor der Pressemitteilung. Die wahren Gründe für das Ungleichgewicht seien struktureller Natur.

Doch die naheliegende Möglichkeit, die Finanzierung aus Steuermitteln zu verbessern, wird von der Regierung wohl nicht einmal im Ansatz erwogen. Seit Gründung der Pflegeversicherung ist der staatliche Anteil bereits um 5 % zurückgegangen. Die eingefrorenen Leistungssätze der Krankenkasse sowie zunehmend strengere Kriterien bei der Vergabe der Pflegepläne setzen die Pflegedienstleister schon jetzt unter Druck. Die zwei größten Träger des Sektors hätten dieses Jahr hohe Verluste eingefahren, gab Fischbach denn auch auf der Pressekonferenz bekannt.

SHORT NEWS

Rapport Artuso : l'Empire contre-attaque

(lc) - Il fallait s'y attendre : le rapport sur la collaboration de la Commission administrative n'allait pas passer comme le fil sur le beurre - même après avoir été unanimement approuvé par le parlement. L'article de Charles Barthel « Meilenstein oder Stolperfalle » publié par le Wort le weekend dernier incarne au mieux la réaction d'un des tenants de l'écriture historique orthodoxe luxembourgeoise. Attaquant ad hominem l'auteur du rapport et lui reprochant des inexactitudes, voire de la malhonnêteté intellectuelle, Barthel ne semble pas s'apercevoir qu'il fait lui-même une lecture politique du rapport Artuso. Ainsi, il le tacle pour ne pas avoir cité Gilbert Trausch, son mentor, et pour s'être basé sur trop d'historiens marqués - à tort ou à raison - à gauche. Ce faisant Barthel trahit sa perspective réduite. Mais il va encore plus loin dans son potentiel de nuisance, car le moment de publication de cet article est tout sauf innocent : le weekend de la commémoration nationale - où Xavier Bettel a rappelé le passé peu glorieux de la Commission administrative découvert par le rapport -, le lancement du film « Eng nei Zäit » qui risque de faire rejaillir le débat autour de l'immédiat après-guerre et puis le rapport Artuso qui va être publié sous peu sous forme de livre. Si certains voient dans cet article le commencement d'une « vraie » dispute entre historiens, il ne faut pas laisser de côté le contexte professionnel. Charles Barthel était jusqu'en juin directeur du Cere (Centre d'études et de recherches Robert Schuman) - où il a succédé à Gilbert Trausch, un des artisans du mythe national. Il se trouve que cet institut sera sous peu dissous dans l'Institut d'histoire du temps présent, qui sera rattaché à l'Université du Luxembourg. Et sachant que les relations entre les différents instituts de recherche voués à la disparition et l'université ne sont pas au beau fixe, on peut s'imaginer que la polémique de Charles Barthel ne visait pas uniquement le rapport et son auteur, mais aussi le gouvernement et l'université. Ça donne un avant-goût de ce qui nous attend. Une analyse plus approfondie de l'article de Charles Barthel sera d'ailleurs publiée en « web exclusive » sur le site du woxx vendredi matin.

Coopération : cohérence durable

(lc) - Le Cercle de coopération des ONG de développement vient de lancer sa campagne « Mois spécial Fair Politics ». Avec cette campagne, le Cercle appelle à une plus grande cohérence de la politique pour le développement (CPD). La CPD vise à éviter que l'impact de la coopération au développement ne soit contrecarré par d'autres mesures politiques (par exemple dans le domaine de l'agriculture, du changement climatique, de l'investissement, de la fiscalité ou du commerce). En 2012, le Cercle avait publié son premier baromètre « Fair Politics » ; l'exercice a été renouvelé en 2014 et une nouvelle mouture est en préparation pour 2016. L'actuelle campagne s'étend sur tout le mois d'octobre 2015. « Le Cercle félicite le gouvernement luxembourgeois d'avoir intégré dans son discours, son programme officiel et ses textes de loi la cohérence des politiques pour le développement », indique la directrice du Cercle, Christine Dahm. Cependant, la seule instance compétente au Luxembourg qui se penche sur la CPD est le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID). Il faut regretter que le Luxembourg ne se soit pas encore doté de mécanismes de coordination efficaces qui dépassent le cadre consultatif du CID. Il n'y a ni contrôle ni évaluations qui permettraient de faire avancer la CPD dans notre pays. Les revendications du Cercle s'adressent donc au gouvernement et au parlement luxembourgeois à la fois : il faudra dorénavant faire accompagner le discours en faveur d'une cohérence des politiques de développement de « leadership politique réel et d'actions concrètes pour mettre en œuvre la CPD » et faire du développement équitable et durable une priorité fondamentale, déterminant les politiques mises en œuvre par tous les ministères. Il serait temps de « se doter de mécanismes de coordination appropriés et efficaces ayant un impact réel sur les décisions politiques au profit de la CPD ». Le parlement devrait systématiquement vérifier l'impact des projets de loi sur les populations des pays en développement et sur l'environnement. À ce sujet, le Cercle renvoie à l'esprit de l'Agenda 2030 récemment adopté par les Nations unies, qui rend la coopération au développement avec le Sud et le développement durable au Nord indissociables : « À la CPD devra systématiquement être rajouté un 'D' pour former la cohérence des politiques pour le développement durable. »